

A Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal de Grande Instance de **PARIS**

PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Elisant domicile au Cabinet de :

Maître Jean-Paul TEISSONNIERE
SCP TEISSONNIERE & ASSOCIES

Avocats au Barreau de PARIS

5, rue Saint-Germain l'Auxerrois

75001 PARIS

Tél. : 01 44 32 08 20 – Fax : 01 40 46 82 80

Maître Sylvie TOPALOFF

Avocat au Barreau de PARIS

5, rue Saint-Germain l'Auxerrois

75001 PARIS

Tél. : 01 44 32 08 20 – Fax : 01 40 46 82 80

Ont l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

I – L'ORGANISATION DES ESSAIS NUCLEAIRES

C'est dans le courant des années 50, que fut prise par les Gouvernements de la IV^{ème} République, la décision de doter l'Armée Française de l'Arme Nucléaire.

Un Décret du 5 Décembre 1956 porte création d'un " *Comité des Applications Militaires de l'Energie Atomique* " (CAMEA), dont la Présidence est confiée au Général ELY, Chef d'Etat Major de la Défense Nationale.

Le CAMEA est composé de 5 représentants du Commissariat à l'Energie Atomique et de 3 officiers généraux.

Le 18 Mars 1957, le Colonel AILLERET reçoit la charge de superviser la programmation des essais nucléaires.

La répartition des responsabilités fut opérée de la façon suivante :

Le Commissariat à l'Energie Atomique fut chargé de l'étude et de la construction des engins atomiques pour le compte du Ministère des Armées qui lui délèguait les crédits nécessaires.

Le Ministère de la Défense gardait la charge directement de l'organisation générale des expérimentations qui étaient placées sous l'autorité du commandement des armes spéciales.

Les Militaires devaient évaluer les effets physiologiques et les incidences sur le matériel de l'utilisation des armes nucléaires.

C'est donc sous la responsabilité du Colonel AILLERET que fut choisi dans le désert du SAHARA la région du TANEZROUFT au Sud de REGGANE.

Le Général AILLERET expliquera ainsi les raisons de ce choix :

" La chose la plus remarquable était l'absence totale, je dis bien totale, de vie animale ou végétale... La sécheresse presque absolue avait fait son œuvre ; tout était mort... Il apparaissait clairement que ce serait l'endroit idéal pour y faire des explosions nucléaires sans danger pour les voisins, puisqu'il n'y en avait pas... "

L'absence totale de vie étant bien entendu l'élément essentiel en faveur du choix de ce site. "
(Charles AILLERET " *L'aventure atomique Française* " Paris – Grasset 1968).

II – LE SITE DE REGGANE

Au moment des expériences, REGGANE est une ville d'environ 8000 habitants.

Les travaux d'aménagement du site commencèrent au début 1958 et se terminèrent dans le courant de l'année 1959.

Les installations se répartissent de la façon suivante :

a) REGGANE VILLE :

C'est là que réside le Commandant du Centre et où se trouve le poste de commandement du 11^{ème} régiment du Génie Saharien.

C'est aussi là que vivent et travaillent de nombreuses familles de civils.

b) REGGANE PLATEAU :

C'est là qu'est installée la " *base-vie* " où l'on trouve les logements des militaires (zone troupes), les services administratifs et l'intendance, les dépôts d'essence et de munitions, la

station de pompage de l'eau, un hôpital et des lieux de repose ainsi que plusieurs terrains d'aviation.

La " *base-vie* " de REGGANE PLATEAU est située à 12 kilomètres à l'est de la Ville de REGGANE.

c) LA BASE AVANCEE : HAMOUDIA :

HAMOUDIA est située à environ 50 kilomètres au sud de REGGANE PLATEAU.

Les deux installations sont reliées par une route longée par une conduite d'eau alimentant la base avancée.

Les bâtiments d'HAMOUDIA se trouvaient sur un plateau, ils étaient constitués de deux postes de commandement contigus, l'un militaire d'où était donné l'ordre de tir, l'autre du CEA, destiné à recueillir toutes les informations résultant de l'explosion.

d) LE CHAMP DE TIR :

Il est situé encore plus au Sud à une quinzaine de kilomètres d'HAMOUDIA.

On n'y trouve plusieurs installations, en particulier un très grand blockhaus en béton (blockhaus ALPHA), renfermant de nombreuses caméras ainsi que des instruments de mesure et différents points d'observation numérotés (M01 à M09) où sont enterrés des instruments à l'intérieur de caissons métalliques.

e) LE POINT ZERO :

Enfin à 900 mètres du blockhaus Alpha se trouve le point zéro : une tour métallique de 100 mètres de haut et de 6 mètres de côté contenant un ascenseur haubané par des câbles permettant de monter la bombe jusqu'au sommet.

III – LES ESSAIS NUCLEAIRES ATMOSPHERIQUES

3-1 Gerboise bleue

Repoussé à plusieurs reprises en raison d'une météo défavorable, le tir Gerboise bleue a lieu le 13 Février 1960 à 7 h 04.

La mise à feu est déclenchée par le Général AILLERET depuis le poste de tir d'HAMOUDIA.

L'engin M 1 qui avait été placé au sommet de la tour développera en explosant une puissance de 60 à 70 kilotonnes d'explosif classique.

Le tir a lieu en présence de Monsieur Pierre GUILLAUMAT, Ministre responsable de l'Energie Nucléaire, le Général LAVAUD, Chef de l'Etat Major des Armées et le Général BUCHALET, Directeur des Applications Militaires du CEA.

Autour de la zone de tir un matériel important est déployé :

- mannequins, chars, véhicules blindés, canons.

Des avions prêts au décollage sont parqués derrière des monticules de sable.

On dispose également des supers structures de navires de guerre avec leur tourelle et leur canon.

Enfin des cages et des caches sont prévus pour recevoir des animaux.

Selon le Professeur Yves ROCARD (Mémoires sans concessions – Paris Grasset 1988, page 234) “ *Les mesures que l’on aurait aimé faire à l’instant zéro sur la bombe du 13 Février 1960 dite Gerboise bleue, ont toutes échoué... Le bilan des mesures faites sur le terrain à l’instant zéro par le service essais se révéla assez lamentable...* ”

Contrairement à ce qui fut officiellement annoncé, la dispersion de la radioactivité ne se déroula pas conformément aux prévisions.

Un léger vent de sud est apportait des poussières radioactives mises en suspension au moment de l’explosion (Général Charles AILLERET, l’Aventure Atomique Française, page 381).

C’est ainsi qu’une alerte à la radioactivité fut signalée à HAMOUDIA au poste de tir avancé situé à 14 kilomètres du point zéro.

La carte officielle de la zone contaminée lors des essais de Février à Avril 1960 (Bruno BARRILLOT, l’Héritage de la Bombe, CDRPC 2002 Page 42), ne fait pas état de ce vent du Sud au niveau du sol et ne retient que les vents dominants d’altitude qui sont des vents qui poussent les nuages vers l’Est.

Mais le Général AILLERET contredit le rapport du CEA et la carte officielle en indiquant outre le vent du Sud régnant au ras du sol, une zone radioactive dont il a fait repérer les limites par les équipes de reconnaissance du 620^{ème} GAS (Groupement des Armes Spéciales) et qu’il décrit ainsi “ *Son grand axe se dirigeait plein Est et elle s’étendait à environ 50 kilomètres au-delà de la piste impériale n° 1 qu’elle coupait sur une distance de 20 kilomètres environ.* ”

Or cette route impériale n° 1 se situe à environ 450 kilomètres du point zéro et traverse la zone centrale du Sahara Algérien entre El Goléla et Tamanrasset.

Dans ses “ *mémoires sans concessions* ”, le Professeur Yves ROCARD indique de son côté “ *Les pilotes français qui suivirent le nuage de REGGANE le virent s’en aller jusqu’en LYBIE, pays alors occupé par les Américains... Lorsque le nuage arriva à la Frontière ALGERO-LYBIENNE entre l’oasis de DJANET et celle de GHAT, nos pilotes se trouvèrent nez à nez avec leurs collègues américains qui venaient faire des prélèvements pour leur compte.* ” (Mémoires sans concessions page 235).

Or la frontière ALGERO-LYBIENNE se situe à plus de 1000 kilomètres du point zéro.

Ce sont des avions “ *vautour* ” qui étaient chargés d’effectuer les prélèvements dans l’atmosphère. Un témoin, Maurice JACQUIN, rappelle qu’à l’occasion de Gerboise bleue, un vautour a traversé la queue du nuage radioactif, le pilote serait décédé environ quatre mois après la mission... (Christine CHANTON, Les Vétérans des Essais Nucléaires Français au Sahara 1960 – 1966, GRHI TOULOUSE, Mars 2003).

Les données françaises sur la première explosion atomique sont contradictoires et manquent de précision.

Si l’on se réfère à l’explosion atomique qui a eu lieu le 16 Juillet 1945 à ALAMOGORDO (Nouveau Mexique), qui concerne une bombe au plutonium, c’est-à-dire de même nature que les quatre premières bombes françaises, mais dont la puissance n’était que de 20 kilotonnes, soit trois fois moins que Gerboise bleue, les américains retrouvent du plutonium “ *à 140 kilomètres du lieu de la détonation avec une teneur assez élevée de 0,7 microgrammes par m² de sol* ” (The distribution of plutonium in de soils of central and North-eastern new Mexico as a result of the atomic bomb test of July 16 1945 – cité et traduit par Charles Noël MARTIN – Promesses et menaces de l’Energie Nucléaire pages 223-224).

Or les produits de fission plus légers que le plutonium ont nécessairement été dispersés sur des distances plus considérables encore.

La documentation officielle française n’en fait aucun état.

3-2 Gerboise blanche

Le tir de Gerboise blanche intervenu le 1^{er} Avril 1960 a été effectué au niveau du sol sur une plateforme bétonnée.

Il fut d'une puissance de 4 kilotonnes.

Son rendement fut considéré comme " *médiocre* ".

Il donna lieu pourtant à une importante contamination.

Le Général AILLERET écrit à ce sujet " *on ferait l'explosion au sol, l'engin étant placé sur un socle en béton et protégé contre le sable par un petit bâtiment préfabriqué.*

Dans ces conditions, il y avait lieu de s'attendre à la formation d'un assez important cratère et à une très forte contamination par des retombées de particules lourdes des environs dudit cratère et d'une certaine étendue sous le vent dont l'axe pourrait atteindre une longueur d'une vingtaine de kilomètres. "

3-3 Gerboise rouge

Le tir eut lieu le 27 Décembre 1960, la bombe explosa en haut d'une tour dont la dimension avait été réduite à 50 mètres d'après le Professeur ROCARD.

La puissance de l'explosion est évaluée à environ 3 kilotonnes.

3-4 Gerboise verte

Elle constitue la dernière expérience atmosphérique française au Sahara.

L'explosion eut lieu le 25 Avril 1961 au sommet d'une tour dans des circonstances politiques très particulières.

Trois jours plus tôt, un putsch avait eu lieu à ALGER et les généraux JOUHAUD, CHALLE, ZELLER et SALAN étaient entrés en rébellion ouverte.

Le Professeur ROCARD décrit la précipitation dans laquelle le tir fut décidé sans égard pour les circonstances météorologiques pourtant nettement défavorables : " *On ne prit aucune précaution élémentaire de nature météorologique, ni simplement de nature à assurer le succès technique des mesures.*

La bombe explosa dans une tempête de sable qui soulevait des nuages de poussière fort opaques, comme il est de règle au Sahara Occidental ; et ce tir se déroula sous nos yeux, sans qu'on n'en vit rien et notamment pas sa lueur. Ceci pour débarrasser le site de toute bombe atomique et obtenir que la rébellion s'y intéresse moins "

Un témoin Jacques GARDARIN a écrit dans " *L'ancien d'Algérie* " (Décembre 1995) avoir participé à cet essai avec la 3^{ème} Compagnie du 42^{ème} R.I. qui devait patrouiller avec des chars AMX transport de troupes " *lors de l'explosion atomique... aux alentours de la zone de tir* ".

Paul CHESSERON, Pilote de chars Patton M47 au 12^{ème} régiment de cuirassier indique que les chars étaient alignés à 3 kilomètres du point zéro " *J'ai regardé par le périscope le champignon s'élever, c'était un spectacle effroyable* ".

Il ajoute qu'il a fallu se diriger sur le point zéro.

Selon Christophe LABBE et Olivier RECASENS (Le secret des irradiés du Sahara – LE POINT 2 Août 2002, page 20), Francis PAQUEZ qui était installé à trois kilomètres du point zéro indique " *Nous étions une vingtaine dans la tranchée, assis en tailleur, dos à la bombe. Pendant le compte à rebours, certains se sont mis à pleurer... Pendant l'explosion il a le sentiment de devenir transparent comme un verre d'eau* ".

L'enquête du POINT recoupe celle d'un grand reporter Vincent JAUVERT qui a réalisé une enquête en 1998 sur Gerboise verte et qui note que 195 soldats auraient manœuvré en chars ou à pied entre 100 et 650 mètres du point zéro dans les minutes qui ont suivi l'explosion...

Ainsi donc pour les quatre premiers essais atmosphériques français, la préparation se traduit par une insuffisance considérable de données sur les conséquences en termes d'irradiations et de contaminations.

L'exposition volontaire sans protection à des doses d'irradiation considérables d'un nombre important de militaires (aviateurs ou soldats), constitue une négligence grave assumée pour des raisons politiques qui a conduit à faire exploser Gerboise verte en pleine tempête de sable à proximité d'un nombre important de militaires sans analyse sérieuse des conséquences de la dispersion par les vents de sable des matières radioactives disséminées au moment de l'explosion. Les circonstances de ces expériences doivent être rapprochées des études américaines présentées par Charles Noël MARTIN prenant pour référence une " *Bombe nominale* " de 20 kilotonnes (la puissance de la bombe d'HIROSHIMA), qui sert ainsi d'étalon pour la mesure des effets d'une explosion, il est indiqué : " *quelques fractions de seconde après l'explosion, une boule de feu se forme qui pour la bombe nominale atteint un rayon de 137 mètres.*

Si l'explosion a lieu à moins de 140 mètres d'altitude, la boule de feu atteint le sol et aspire du sable et des poussières creusant un cratère.

Or la première bombe française trois fois plus importante que la bombe étalon a explosé au sommet d'une tour qui ne mesurait que 100 mètres.

La seconde a été tirée au niveau du sol. La troisième vraisemblablement d'après le Professeur ROCARD au sommet d'une tour de 50 mètres, la quatrième explosant on le sait au cœur même d'une tempête de sable...

Des tonnes de sable et de poussières radioactives ont ainsi été volatilisées se répartissant dans des proportions indéterminées entre le sol et la haute atmosphère produisant un nuage toxique et radioactif chargé des radio éléments produits par la fission nucléaire.

3-5 Les essais non répertoriés

- Accident du 19 Avril 1962

Il s'est produit au cours d'un " *tir froid* " destiné à la mise au point de la détonique de l'engin nucléaire et " *mettant en jeu de très petites quantités de produits radioactifs* ".

Selon une première version de l'incident un " *long feu* " se serait produit et les soldats auraient été envoyés prématurément près du lieu où se trouvait l'engin.

Selon le témoignage de Raymond SÉNÉ, chercheur en physique nucléaire au Collège de France et présent en 1962 comme scientifique du contingent dans le 621^{ème} groupement des armes spéciales " *On n'a jamais pu savoir exactement le nombre des victimes. Un officier nous a dit à propos des soldats proches du lieu de l'explosion : " ce n'est pas la peine de discuter pour savoir si la dose de rayonnement qu'ils ont prise était nocive, ils étaient déjà morts " "* (Le CANARD ENCHAÎNÉ, Les morts sans importance de la bombe atomique française, 11 Janvier 1995).

Le journal ajoute que 19 blessés furent ensuite évacués à l'Hôpital Militaire PERCY à CLAMART où se trouve le service de protection radiologique de l'Armée.

- Accident du 28 Juin 1962

Le même article du CANARD ENCHAINE selon des témoignages recueillis par Brigitte ROSSIGNEUX, indique qu'une explosion serait intervenue le 28 Juin 1962 dispersant le plutonium d'une cuve. Sept soldats auraient été projetés à plusieurs mètres.

Ils seront évacués vers l'Hôpital Militaire PERCY.

L'un des témoins écrira pendant son hospitalisation : *“ Malgré les consignes impératives, nous étions sans masque. Nous avons donc avalé des poussières. Nous pensons servir de cobayes. Pour continuer à percer de nouveaux mystères dans l'étude des conséquences atomiques, ils vont profiter de cet accident : ils nous analysent sang, urine, crachat, ils nous remplacent le sang ”.*

3-6 Les treize essais souterrains IN EKER et les autres

Les accords d'EVIAN qui mirent fin à la fin à la guerre d'ALGERIE stipulaient que la FRANCE continuerait à utiliser pendant 5 ans les sites comprenant les installations de IN EKER, REGGANE et de l'ensemble de COLOMB BECHAR – HAMAGUIR.

Le passage des essais atmosphériques aux essais souterrains fut sans doute un geste diplomatique.

Il fut toutefois commenté par le Commissariat à l'Energie Atomique comme ayant l'avantage de : *“ ne pas augmenter la radioactivité, et de ne pas produire des retombées proches ou lointaines, éliminant ainsi tout danger de contamination des populations ”.*

C'est le site IN EKER à 50 kilomètres au Nord de TAMANRASET qui allait devenir le Centre d'Expérimentation Militaire des Oasis (CEMO), 13 tirs vont se succéder :

- AGATHE le 07.11.61
- BERYL le 01.05.62
- EMERAUDE le 18.03.63
- AMETHYSTE le 30.03.63
- RUBIS le 20.10.63
- OPALE/MICHELE le 14.02.64
- TOPAZE le 15.06.64
- TURQUOISE le 28.11.64
- SAPHYR/MONIQUE le 27.02.65
- JADE le 30.05.65
- CORINDON le 01.10.65
- TOURMALINE le 01.12.65
- GRENAT/GEORGETTE le 16.02.66.

Le site de IN EKER dans le massif granitique de TAN AFFELA situé dans le HOGGAR a été choisi en raison de la structure géologique particulièrement résistante de la montagne.

Le Professeur ROCARD qui fut le témoin des tirs décrit ainsi le changement d'aspect que subit le massif montagneux lors des explosions : *“ Cette surface subit alors un soubresaut, pas trop important car l'explosion ne serait pas alors contenue, mais qui pouvait atteindre, selon les normes que nous nous étions fixés, un demi mètre et qui se déplace à la vitesse de 50 centimètres par seconde.*

Au moment du tir la couleur grisâtre du massif devient entièrement rose. ”

Un témoin indique “ *tout un pan de la montagne brillait comme s’il y avait du verglas. Il s’agissait de la roche vitrifiée à mon avis. C’était très impressionnant.* ”

Bruno BARRILLOT dans son ouvrage (l’Héritage de la Bombe) indique “ *Il est fort probable que cet aspect brillant de la montagne n’était autre que le résultat du “ dépoussiérage ” réalisé par l’onde du choc du tir qui mettait à nue la roche granitique* ”.

Or l’étanchéité des tirs est toujours relative.

Le rapport de Francis VAN KOTE et François BALARD (Distribution de la radioactivité dans l’environnement d’une explosion nucléaire souterraine. Essais de synthèse des résultats d’analyse radiochimiques relatives aux expériences du HOGGAR, Centre d’Etudes de BRUYERE-LE-CHATEL, Sous Direction des Essais, rapport CEA R-4281, Avril 1972), analyse le comportement des produits de fission les plus gênants dans les applications.

Il conclut sans suite que “ *des mesures supplémentaires seraient nécessaires surtout en ce qui concerne les produits de fission en longue période et ses investigations, qui bénéficieraient de moyens bien plus puissants que par le passé, mais devraient plus se limiter à la cavité, mais s’étendre par surcroît aux zones périphériques où des sondages pratiqués plusieurs mois après l’explosion ont révélé la présence de certains radioéléments.* ”

L’accident du 1^{er} Mai 1962

La DIRCEN évalue l’explosion à une puissance de “ *moins de 150 kilotonnes* ”.

Pourtant la puissance prévue était semble-t-il de 15 kilotonnes, une erreur de réglage dans les dispositifs de l’engin aurait provoqué un tir de 60 kilotonnes bien plus important que ce à quoi s’attendaient les opérateurs.

Ce dysfonctionnement serait à l’origine de l’accident auquel assistaient deux ministres Pierre MESMER, Ministre des Armées et Gaston PALOWSKI, Ministre de la Recherche Scientifique et des Affaires Atomiques.

L’expérience avait pour objet l’essai d’un prototype de la bombe AN 11 qui devait équiper les mirages 4, la force de frappe française.

Le Professeur Yves ROCARD décrit ainsi l’accident :

“ *A l’instant du tir quelque chose s’est trouvé inadéquat, les portes se sont brisées et le tube de mesure a craché un affreux nuage de fumée noirâtre qui portait les débris radioactifs de la cavité...* ”

Le nuage très chaud s’en vient à passer sur un dépôt de vieux pneus qui prit feu aussitôt, ajoutant un âcre fumée noire à ce qui s’échappait de la montagne. ”

C’est Pierre MESMER qui indique (Après tant de bataille, PARIS – ALBIN MICHEL – 1992) “ *Le nuage noir nous enveloppe et il faut le traverser, masqué et couvert de nos effets spéciaux. Il est impossible d’évaluer le nombre de röntgen dont nous avons été irradiés car les pellicules sensibles de détecteurs que chacun porte sont complètement voilées, preuve que la dose admissible a été dépassée.* ”

Le retour à la base vie située à une vingtaine de kilomètres se fit selon Yves ROCARD dans une ambiance de sauve qui peut générale, ce que confirme André BENDJEBBAR dans son ouvrage Histoire Secrète de la Bombe Atomique Française, PARIS LE CHERCHE MIDI, Editeur 2000 pages 338-339.

Le Ministre des Armées crut devoir publier un communiqué rassurant indiquant que neuf militaires avaient reçu des irradiations “ *dépassant légèrement la dose de tolérance* ”.

LE MONDE du 19 Mai 1962 indiquait de son côté : “ *Les neuf jeunes soldats auraient été plus longuement exposés aux radiations. Ils auraient traversé à deux reprises la zone* ”

dangereuse et reçu des doses de l'ordre de 100 rems très largement supérieures à la dose considérée comme admissible en un an pour les travailleurs du CEA et à partir desquelles on devrait normalement s'attendre à l'apparition de symptômes passagers.

La décontamination, qui aurait porté sur un beaucoup plus grand nombre de personnes, se serait d'ailleurs déroulée au milieu d'un certain désordre dû au fait que l'on ne s'attendait pas à un incident de cette importance. ”

Le journaliste du MONDE remarque que les soldats sont mal protégés puisqu'on les envoie à OASIS II au pied de la montagne afin de rechercher d'éventuels membres des PLO (Personnels locaux) “ *nous avons fait le tour des lieux pendant trois ou quatre heures. Nous n'avions ni masque, ni combinaison, ni bottes. Au retour nous avons passé au contrôle puis à la douche ”.*

Selon un soldat ayant participé aux travaux de décontamination postérieurs à l'accident du 1^{er} Mai 1962, ayant consisté notamment à “ *ramasser l'herbe contaminée* ” les travaux s'effectuaient dans des conditions de sécurité d'une extrême précarité “ *Cette mission a duré environ six mois. En prenant notre travail nous recevions chaque matin un maillot, un slip, une combinaison, des bottes et un masque à gaz (avec trompe). Comme il faisait très chaud, il nous arrivait d'enlever nos masques. Nous avions très chaud dans nos combinaisons. ”.* (Entretien réalisé par Solange FERNEX, Lundi 23 Mai 1994, cité dans Bruno BARRILLOT, l'Héritage de la Bombe).

Bernard ISTA qui travaille dans l'entourage de Yves ROCARD transcrit dans ses mémoires une bande sonore réalisée sur le vif par lui-même lors de l'explosion du 1^{er} Mai 1962.

Elle est révélatrice de la panique qui règne “ *Allez et rentrez dans les cabines... Rentrez dans les cabines vite !!! ”.*

Bernard ISTA qui avait assisté à tous les essais gerboise préféra désobéir “ *Il faut savoir que les cabines étaient climatisées à l'aide d'AIRWELL qui brasse l'air de l'extérieur, mais ce jour là pas n'importe quel air ”.*

Il fuit donc la zone d'IN EKER pour se rendre à IN AMGUEL.

Jacques MULLER-DUPONT qui attendait les hélicoptères confirme que tout le monde se sauvait et prenait la direction de la base vie “ *sauf peut être les appelés qui attendaient les ordres ”.*

C'est ainsi que parmi eux Michel DESSOUBRAIS voit aux côtés de ses camarades arriver le nuage radioactif.

Les appels radio resteront sans réponse, l'officier chargé de leur donner des instructions a comme les autres abandonné son poste.

Il indique “ *De simples spectateurs, sans souci de risque, nous nous sommes retrouvés en danger (peut-être de mort), nous y pensions) ”.*

Ils ont mis leur masque à gaz puisqu'ils n'avaient rien d'autre pour se protéger et ils ont fixé leur compteur Jagger qui “ *crépitait tellement que nous ne pouvions pas savoir combien de röntgens il mesurait ”.*

Ils sont restés “ *environ trois heures dans ce nuage radioactif, avant de prendre la décision de rentrer ”* (Cité par Christine CHANTON – Les Vétérans des Essais Nucléaires Français au SAHARA – 1960 – 1966, GRHI TOULOUSE Page 60).

Dans la période qui suivit l'accident de l'essai BERYL, Jacques MULLER-DUPONT rappelle qu'avec ses camarades de l'ALAT, il continuait à voler au-dessus d'une montagne qui constituait désormais un site interdit, les amenait au sommet des fûts d'eau pour aider ceux qui travaillaient à percer des puits.

Jean-Louis DIAS a continué également à travailler sur la montagne en combinaison blanche et masque à gaz, montant des sacs de sable pour colmater les brèches et les fissures dues aux explosions (cité par Christine CHANTON, page 61).

Le démantèlement des installations des centres d'expérimentation du SAHARA

Selon les témoignages cités par Bruno BARRILLOT et Christine CHANTON le démantèlement s'est effectué de façon sommaire.

Le matériel contaminé lors des explosions aurait été enfoui “ *on raconte que les français ont creusé dans le désert d'immenses trous très profonds avec des bulldozers et qu'ils y ont jeté des camions, des voitures et toute sorte de matériel.* ”

Ils ont recouvert le tout d'un produit blanc et ils ont ensuite rebouché ces excavations ” Témoignage de Monsieur HAMADI HAMED EL HADJ (Bruno BARRILLOT, l'Héritage de la Bombe, Pages 47-48).

Il ajoute “ *Après le départ des Français, beaucoup de gens du pays sont allés récupérer du matériel dans les locaux et installations malgré les interdictions ”.*

D'autres témoins cités par Solange FERNEX, (témoignages repris par Christine CHANTON – Les Vétérans des Essais Nucléaires au SAHARA 1960-1966), “ *Les barbelés ont été arrachés par les trafiquants de cuivre qui viennent du côté de BECHAR et l'ont vendu au MAROC. Ils ont volé les installations électriques pour récupérer le cuivre. Ils avaient utilisé de gros câbles (de 20 centimètres). Tout le monde arrachait ça. Depuis les installations électriques souterraines de REGGANE jusqu'au site, pendant environ 40 kilomètres je pense. ”*

“ De gros commerçants qui viennent à BECHAR remplissent des citernes d'essence, de cuivre... Ils les amènent à ADRAR et BECHAR pour les revendre aux commerçants marocains ”.

D'autres témoins indiquent avoir dans un tunnel de 5 kilomètres récupéré des câbles épais de 10 centimètres utilisés pour faire exploser la bombe.

Le trafic était ensuite acheminé à dos de chameau...

Il apparaît de façon évidente que les règles de stockage des déchets radioactifs et les mesures les plus élémentaires de prudence dans ce domaine n'ont pas été respectées, affectant ainsi de façon durable la santé des populations du SAHARA et l'environnement.

Dans le TAN AFFELA, des tribus qui avaient été déplacées par les militaires français avec leurs animaux et leurs véhicules sont revenues sur les lieux de l'expérimentation immédiatement après l'explosion.

Aucune mesure efficace n'a été prise pour leur en interdire l'accès.

Mohamed BENDJEBBAR fut chargé en Mai 1967 de prendre en charge les infrastructures de la base de REGGANE.

Il lui est alors indiqué par son homologue français, un Capitaine du génie, que les matériels contaminés ont été enfouis dans deux sites, le premier à 10 kilomètres au nord-est du plateau de la base vie, le second à 5 kilomètres du point zéro.

D'autres déchets hautement radioactifs auraient été placés dans des bunkers bétonnés.

A la mi-janvier 1971, intrigué par la présence improbable d'un groupe de français, prétendant travailler pour la C.F.P. (Compagnie Française de Pétrole), dont Mohamed BENDJEBBAR trouve suspect qu'il cherche du pétrole au “ *point zéro* ” il découvre à quelques kilomètres de leur campement, un amas d'objets métalliques entreposés.

Il en prélève un échantillon qu'il remet à l'ingénieur COLINET de l'Institut Nucléaire d'ALGER (organisme de coopération scientifique).

Dans son rapport du 16 Février 1971, l'Ingénieur conclut :

“ L'échantillon examiné provient des environs de REGGANE où de nombreux déchets sont encore disséminés.

Il serait de première urgence d'aviser les autorités compétentes à savoir le Ministère de l'Intérieur, Direction de la Protection Civile, des risques de contamination et d'interdire l'accès de cette zone en attendant l'arrivée des personnes ayant qualité pour déterminer sur place les risques d'irradiation...

NB : L'intéressé s'est trouvé en contact intime avec ce matériel durant 18 jours. ”

A partir de 1971-1972, Mohamed BENDJEBBAR eut divers problèmes de santé.

Il fut déclaré inapte avec pension d'invalidité à 100 % pour sigmoïdite chronique avec rectorargie, stéatose micro vasculaire du foie, stérilité, raideur de l'épaule gauche, irradiation par métal radioactif n° 688.

En 1976 on lui signalait que sa stérilité était passagère.

Il se maria et eut un enfant dont l'hôpital pédiatrique LANVAL à NICE découvrit le 8 Novembre 1984 qu'elle avait trois reins dont deux atteints.

En 1982 sa femme enceinte de six mois a dû subir une IVG. Elle portait un enfant hydrocéphale, les membres supérieurs atrophiés et non sexé.

Il signale que son adjoint l'adjudant KHAROUT Ahmed qui “ *en dehors de ses activités militaires faisait dans la récupération des métaux par méconnaissance des dangers* ” est mort à 31 ans d'une maladie fulgurante en 1973.

IV – LES TIRS ATMOSHERIQUES EN POLYNESIE

De 1966 à 1974 la FRANCE a procédé à 46 tirs atmosphériques, 41 au-dessus de MORUROA ou de sa zone proche et 5 au-dessus de l'atoll de FANGATAUFA ou dans la zone proche.

4-1 Les tirs sur barge

Comme les tirs à la surface du sol, les tirs sur barge sont particulièrement polluants.

Ils mettent en suspension des particules radioactives qui se sont au moment de l'explosion incorporées à la boule de feu par fusion ou vaporisation et qui après refroidissement subsistent sous forme de granules qui servent au support aux produits de fission.

Le CEA a admis cette particularité, le Docteur Pierre LE GUEN présente ainsi les effets polluants de ce type de tir sur barge : “ *Ce mode de tir, bien que de faible puissance, nous a paru assez “ toxique ” pour la faune sous-marine. Il a engendré une destruction massive près du point zéro et une contamination secondaire par divers produits de fission* ” (Philippe MAZELIER, TAHITI de l'atome à l'autonomie pages 368-369 – 1971).

Pourtant ces tirs ne furent pas contrairement à ce qu'a affirmé le CEA des tirs de “ *faible puissance* ”.

Les données fournies par le SIRPA en 1994 démontrent que trois d'entre eux libérèrent une énergie comprise entre 20 et 200 kilotonnes et le 4^{ème} entre 200 et 1000 kilotonnes.

La DIRCEN a reconnu la nocivité du premier tir sur barge en indiquant que pour le tir ALDEBARAN (2 Juillet 1966) on a mesuré 200 à 400 mrems aux GAMBIER.

Ce jour-là John TAROANUIDOOM, Journaliste à l'ORTF, raconte qu'après avoir assisté à l'explosion, l'escorte officielle du Ministre Pierre BILLOTTE, s'appêtait à participer à un

banquet dans la tradition insulaire au village de RIKITEA, lorsqu'un militaire arriva précipitamment et vint s'adresser au chef militaire de l'escorte officielle.

Aussitôt l'hydravion du Ministre fut approché du quai et le groupe des officiels embarqua, l'avion décolla immédiatement, abandonnant sans explication les Mangaréviens à leur banquet... et aux retombées radioactives de l'expérience aldébaran.

4-2 Les tirs sous ballon

Ils ont eu lieu du 11 Septembre 1966 au 14 Septembre 1974.

Les tirs sous ballon sont présentés par le CEA comme des essais peu polluants dans la mesure où ils n'auraient que peu ou pas d'interférence entre la surface terrestre et la boule de feu.

Or, l'examen de la hauteur de tir (entre 200 et 700 mètres) et la puissance des bombes montre que dans la quasi totalité des cas des tonnes d'eau et de sédiments ont été arrachées aux atolls par l'effet de souffle de la bombe et la chaleur de l'explosion.

La Dépêche de TAHITI du 7 Juillet 1970 (page 12), a publié des photos sur "*les champignons de la campagne 1970*".

La Dépêche décrit ainsi ces documents : "*La photo nous montre qu'à sa naissance la boule de feu s'écrase sur l'eau, comme le prouve le disque blanc entourant la base de la boule de feu. Ce disque révélant l'onde de choc se déplaçant dans l'eau nous indique très exactement le niveau de la mer... La seconde photo apporte la preuve de ce que l'eau du lagon (et peut-être d'autres matières) est aspirée dans la boule de feu, ce qui doit provoquer des retombées locales.*"

Selon certains témoins des pluies noires intervenaient après l'explosion provenant de l'eau aspirée dans le lagon ou l'océan au moment du tir "*Au lieu de s'éloigner, le nuage s'étendit au dessus des bateaux. Il commença à pleuvoir et tout le monde a dû évacuer le pont... Lorsque la pluie cessa il fallu laver et récurer entièrement le bâtiment.*"

4-3 Les bombes réelles larguées par avion

Le premier tir effectué le 19 Juillet 1966 par un mirage IV à FANGATAUFA développait une puissance de 60 kilotonnes.

Il fut largué à basse altitude, c'est-à-dire à moins de 300 mètres, provoquant l'aspiration de masse considérable d'eau, vaporisée en particules radioactives.

Monsieur Serge LECORDIER, engagé volontaire dans la Marine Nationale en 1966, a été exposé à MURUROA du 15 Juillet 1967 au 24 Mai 1969 dans le cadre d'une affectation aux travaux des tirs aériens MURUROA et FANGATAUFA.

Il a été affecté par un accident intervenu en 1968 sur la Gabare Tarentule alors qu'après une expérience nucléaire il était chargé de récupérer la plateforme sur laquelle était amarré le ballon contenant la bombe.

Il fût l'objet d'une évacuation sanitaire à PAPEETE.

Depuis son mariage en 1970 il n'a jamais pu avoir d'enfant.

Les analyses de sperme effectuées à TAHITI à cette époque avaient révélé qu'il ne disposait ni de la quantité, ni de la qualité de spermatozoïdes suffisants.

Cette anomalie est la conséquence de l'irradiation sévère à laquelle il a été exposé pendant son séjour à MURUROA.

4-4 Les tirs à fission dopée (ou fission exaltée)

Ils sont intervenus avant la mise au point d'une bombe thermonucléaire.

Ils ont eu lieu du 24 Septembre 1966 au 12 Juin 1971.

Pour ce qui concerne les sept tirs connus à fission dopée, quelques uns ont été de forte puissance (jusqu'à 1000 kilotonnes pour les tirs du 4 Octobre 1966, 15 Juillet 1968, 12 Juin 1971) et sont donc considérés comme ayant été très polluants.

4-5 Les tirs de sécurité réalisés entre 1966 et 1974

Ces tirs n'entraînaient pas de réaction de fission ou de fusion nucléaire mais provoquaient la dispersion du plutonium pulvérisé par l'explosion chimique.

Au lieu de décontaminer le site, il fut décidé de le goudronner...

Or le goudron fut arraché par le cyclone du 22 Mars 1981 et répandu sur le lagon, poussé par le vent de Nord-Ouest, il se dispersa sur les plages de MURUROA.

Le rapport de la section syndicale CFDT ajoute : “ *Les fûts contenant des déchets radioactifs, gants, bottes, vêtements, ont été également emportés et répandus sur le lagon où ils se déplaçaient au gré du vent comme des bouchons* ” (cité par Bruno BARRILLOT, l'Héritage de la Bombe page 141).

Les travailleurs polynésiens chargés du nettoyage des plages après la tempête précisent “ *les spécialistes avaient des vêtements de protection mais nous n'en recevions pas. La seule chose qu'on nous donnait c'était des gants.* ”

4-6 Les accidents intervenus lors des tirs atmosphériques

- Le tir réel du 19 Juillet 1966

La bombe a été larguée à partir d'un mirage IV A, le tir est connu sous le nom de TAMOURÉ.

Selon la DIRCEN, il aurait occasionné des retombées de 100 à 150 mrem à la Paz, ce qui équivaut en unité actuelle entre 1 et 1,5 mSv soit entre une fois et une fois et demie la limite acceptable pour le public en un an.

Il faut rappeler que ces mesures ont été effectuées à plus de 6000 kilomètres du point zéro, aucune mesure n'a été publiée pour les îles proches de MURUROA et de POLYNESIE.

- **Le tir du 11 Septembre 1966** provoqué malgré de très mauvaises conditions de vent entraîna des retombées aux Iles COOK au SAMOA Occidental et jusqu'à FIDJI, ainsi que sur l'ensemble des îles de la POLYNESIE française qui se trouve entre MURUROA et les îles précitées.

Ces mesures qui figurent dans le “ *National radiation laboratory* ” de Nouvelle Zélande dans le rapport établi pour l'année 1972 attestent de l'importance des retombées et en particulier du niveau des radiations Gamma à APIA (SAMOA) après le 11 Septembre 1966 (dans une zone officiellement considérée comme en dehors de la zone de danger) pages 151-152, l'Héritage de la Bombe, Bruno BARRILLOT.

- Le tir ARCTURUS intervenu le 2 Juillet 1967 a été tiré sur TUREIA

Monsieur Philippe KRYNON, pilote d'hélicoptère de l'aéronavale à MURUROA de 1966 à 1968 a déclaré selon le témoignage présenté par Jean TOULAT (La Bombe ou la Vie – Fayard, 1969, page 55) “ *...La troisième (bombe) par suite d'un incident technique, a dû éclater en surface, ce qui a augmenté les risques... Deux jours après je suis allé sur l'atoll de TUREIA à*

300 kilomètres au Nord de MURUROA (en fait 110 kilomètres), pour prendre deux météorologistes qui étaient restés pendant les tirs avec la population, une soixantaine de personnes. On m'avait interdit la combinaison orangée, anti-radiante, pour ne pas inquiéter les gens. J'avais cependant chaussé les surbottes et gardé les gants de protection.

Je me suis posé trois minutes sur l'atoll : le temps d'embarquer les deux météo.

De retour sur le porte-hélicoptère nous sommes passés en "décontamination", douche et shampoing spécial, puis j'ai pu rejoindre les camarades tandis que les deux météo devaient rester à l'infirmerie du bord.

Avant d'aller en permission à PAPEETE, toutefois, j'ai subi une radio spéciale.

Or elle a révélé des dépôts d'iode radioactif dans la thyroïde : une dose nullement inquiétante, mais qui a quand même justifié trois jours de surveillance.

Quant aux deux météo, ils sont restés isolés pendant une semaine à l'infirmerie de HAO.

Alors je m'interroge : si moi qui ai passé trois minutes à TUREIA et ai dû être décontaminé, si les deux techniciens qui y ont séjourné un mois ont eu besoin de soins plus étendus, à quelle dose de radiation ont pu emmagasiner les habitants de l'île ? On ne les a pas évacués. On ne leur a prescrit aucune mesure de protection pour l'avenir. Ils continuent à manger le poisson du lagon, à utiliser les palmiers et les noix de coco, à jouer avec les galets ; ils vivent, ils procréent dans un contexte radioactif.

Le taux est peut-être très faible, mais à la longue, n'est-ce pas inquiétant ?

Qu'est-ce que cela donnera dans une génération ?

Le rapport de l'AIEA en 1998 à partir de documents fournis par les autorités françaises signalent que le tir du 2 Juillet 1967 a fait subir aux habitants une dose de 0,9 mSv.

Entre le 2 Juillet 1966 et le 2 Juillet 1967, il y a eu neuf essais et l'irradiation subie pour un seul d'entre eux est sensiblement égale à la dose admise pour un an (1mSv).

- L'essai CANOPUS du 24 Août 1968 avec une puissance de 2,6 mégatonnes est le plus important tir thermonucléaire effectué par la FRANCE.

Avant d'y procéder l'atoll de TUREIA fut vidé de sa population, invitée "à assister aux fêtes traditionnelles de Juillet à TAHITI, nourrie et logée au centre de repos du CEP, dans d'autres îles se trouvant à l'intérieur de la zone interdite, on construit des abris antiatomiques pour que la population puisse s'y réfugier pendant les tirs..."

Ce tir devait avoir lieu sous ballon à hauteur de 500 mètres afin d'éviter tout contact avec le sol et donc des risques supplémentaires de contamination.

Pourtant le Professeur ROCARD qui scrute à la jumelle l'atoll de FANGATAUFA écrit qu'après l'explosion : "surprise, un terrible incendie ravageait les cocotiers sur des kilomètres et des kilomètres sur la lisière, apparaissant comme une mince bande illuminée sous le gros nuage." (Yves ROCARD, Mémoire sans concession, Paris GRASSET 1988, page 265).

- Lors du tir ENCELADE l'AIEA mentionne que les doses reçues par les habitants de l'atoll de TUREIA ont atteint 1,3 mSv (dose limite annuelle admise 1 mSv).

Entre le 24 Juin 1970 et le 12 Juin 1971, il y eut en tout sept essais atmosphériques.

Or, pendant cet essai particulièrement dangereux au cours duquel la fission était "dopée" par une réaction mettant en jeu deux isotopes de l'hydrogène, le deutérium et le tritium (tir à fission exaltée), les vents tournèrent, amenèrent le nuage nucléaire sur l'atoll de TUREIA sur lequel il se mit à pleuvoir une pluie hautement radioactive.

Les autorités militaires interdirent à la population locale et aux légionnaires de se laver dans la période qui suivit l'explosion car l'eau provenait de la récupération des eaux pluviales.

Aucune information ne fut malgré tout donnée ni à la population, ni aux militaires.

- Le rapport de l'AIEA de 1998 indique que les habitants des îles GAMBIEER reçurent 1,2 mSv lors de l'essai du 8 Août 1971.

(Entre le 12 Août 1970 et le 14 Août 1971 il y eut sept essais atmosphériques).

- Le CEA a signalé un “ *début de contamination* ” lors du tir du 24 Août 1973 (tir parthénope), mais aucune précision sur cet accident de tir n'a été fournie par la FRANCE à l'AIEA qui ne fait pas mention de ce tir.

- Par contre l'AIEA mentionne le tir du 17 Juillet 1974 parmi les cinq qui auraient dépassé les doses admises, 0,8 mSv à TAHITI, soit à près de 1200 kilomètres de MURUROA, proche de la limite annuelle admise.

Entre le 21 Juillet 1973 et le 14 Septembre 1974, il y eut en tout quinze essais atmosphériques.

4-7 Les essais souterrains

Ils eurent lieu à partir de 1975.

Ils sont au nombre de 147 :

- 137 ont été effectués sous MURUROA
- 10 ont été effectués sous FANGATAUFA

Le rapport ATKINSON publié en 1984 portant sur “ *intégrité structurale et hydrogéologie de l'atoll de MURUROA* ” fait la distinction entre les trois zones de structure géologique de l'atoll.

Il indique “ *l'intégrité de la structure des calcaires coralliens formant la partie supérieure de l'atoll de MURUROA a été altérée par fissuration, tassement et glissement sous-marins.* ”

- *La variation dans l'épaisseur et la composition de la zone de transition jette un doute sur son aptitude à se comporter soit comme une barrière pour la migration des radionucléides, soit pour amortir et canaliser l'énergie sismique due à l'explosion nucléaire.*

- *Le massif volcanique dans lequel ont lieu les expérimentations a été sévèrement modifié dans les zones entourant les cavités de l'explosion.*

L'examen des données disponibles conduit à penser que l'intégrité de l'ensemble du massif volcanique n'a pas été affecté. ”

La carte de l'atoll de MURUROA publiée dans LE MONDE le 4 Octobre 1995 (L'Héritage de la Bombe page 185) montre les profondes fissures latérales et longitudinales de l'atoll, fissures filmées par le Commandant COUSTEAU, rapportées par de nombreux témoins.

Bien que la carte corresponde à celle qui fut diffusée au personnel du CEP, le Ministère des Affaires Etrangères Hervé DE CHARETTE, le 4 Octobre 1995, crut pouvoir affirmer que “ *jamais n'a été repérée aucune fissure d'aucune sorte* ” et que le Journal LE MONDE s'exposait “ *aux dispositions de la Loi réprimant la diffusion de fausses nouvelles* ” (LE MONDE – 4 Octobre 1995).

Les premiers tirs effectués sous la couronne corallienne donnent lieu à de nombreux accidents entraînant des bouleversements importants dans la structure des atolls et ayant pour conséquence des vagues intervenant quelques heures après le tir, voire même plusieurs jours jusqu'à 23 pour le tir TIDÉ du 25 Juillet 1979 qui provoqua quatre phénomènes hydrauliques différés dont un mini tsunami le 17 Août suivant.

Ces accidents entraînent donc une modification dans l'organisation des essais qui eurent lieu par la suite sous lagon à FANGATAUFA.

Pourtant le CEA garda secrète l'hydrologie des atolls, c'est-à-dire la circulation interne des eaux interstitielles permettant d'évaluer le temps mis aux éléments radioactifs pour se retrouver dans l'océan ou les lagons.

La thèse officielle selon laquelle les éléments radioactifs devaient rester piégés dans le basalte est fortement contestée par les experts.

La mission COUSTEAU indiquait en 1987 *“ nombre de chercheurs considèrent que ce sont les barrières naturelles qui jouent le rôle le plus important dans le stockage des déchets nucléaires.*

Ainsi le site de stockage doit répondre à des critères très stricts.

L'un des critères les plus importants est l'absence d'eau, et surtout d'eau circulante.

En tout état de cause, le socle volcanique d'un atoll, totalement gorgé d'eau, est le plus mal choisi ”.

Cette analyse est partagée par le Professeur de géologie à l'Université des Sciences et Technologies de LILLE, Jacques PAQUET, qui s'inquiétait de l'absence de sécurité fournie par la structure des sous-sols de l'atoll.

Il écrivait dans LE MONDE (Jacques PAQUET, les atolls truffés de mensonges, LE MONDE, 2 Novembre 1995, page 10).

Philippe BIGNON engagé dans la Marine Nationale en Octobre 1972, fût envoyé en mission comme plongeur de renfort au service mixte de contrôle biologique de PAPEETE à l'âge de 20 ans. Il fut ainsi amené à plonger à l'issue des tirs ACHILLE et HECTOR effectués en 1975 sous la couronne corallienne de FANGATAUFA, équipé d'un matériel de plongée standard, soit une combinaison de plongée en néoprène et un appareil respiratoire Cousteau Gagnant.

Il était chargé de ramasser le plancton, de pêcher des poissons qu'il découpait après les avoir éviscérés.

Ces prélèvements étaient mis sous vide puis partaient pour être analysés au Centre MAHINA à PAPEETE.

Philippe BIGNON a été logé avec ses cinq collègues sur le bâtiment base Moselle où il prenait des douches et buvait l'eau provenant du système de dessalement d'eau de mer par bouilleur.

A aucun moment, il n'a été muni de dosimètre lors de son séjour sur les deux sites de MURUROA et FANGATAUFA.

26 ans après, il est atteint d'un myélome multiple, conséquence de son exposition aux radiations ionisantes en POLYNESIE.

4-8 L'accident de la cuve MEKNES le 5 Juillet 1979

La cuve MEKNES située dans la zone Denise de MORUROA était utilisée pour la réalisation de *“ tirs froids ”* avec matière nucléaire sans réaction nucléaire.

Pour procéder à la décontamination de la cuve et notamment pour lessiver le plutonium sur les murs, il fallait, revêtu de combinaison vinyle et de masque, utiliser des solvants extrêmement inflammables.

C'est dans ces conditions qu'un violent incident s'est déclaré suivi d'une explosion.

René VILLETTE qui n'a pu s'extraire immédiatement de la cuve a été tué, un autre agent Gérard FROMENT a été gravement blessé. Il est décédé quelques jours plus tard après son transfert en Métropole. Deux autres opérateurs ont été gravement blessés. Des victimes

provenaient de divers centres du Commissariat à l'Énergie Atomique ou d'une entreprise sous-traitante, la Société de Travaux en Milieu Ionisant (STMI).

Selon un témoin après l'explosion “ *il y avait de la poussière partout* ” (cité par Bruno BARRILLOT, l'Héritage de la Bombe, page 58).

Aucune indication n'a été donnée sur ce qu'est devenu le matériel qui devait être sorti du caisson et se trouvait devant la porte pour être enterré.

Il a été projeté au moment de l'explosion et a dû contaminer une zone indéterminée.

Un avion qui avait survolé la zone a dû être décontaminé à son arrivée à TAHITI.

V- UNE EXPERIMENTATION SUR LES ETRES HUMAINS

Les archives militaires examinées par un journaliste du Nouvel Observateur, Monsieur Vincent JAUVERT, révèlent d'après l'article qu'il a écrit (Vincent JAUVERT “ *Sahara les cobayes de Gerboise verte* ” Le Nouvel Observateur 05.02.1998 :

“Le 25 Avril 1961 à l'occasion du dernier tir en atmosphère à REGGANE, l'armée a voulu connaître les réactions des hommes de troupe dans une ambiance fortement radioactive.

Ce jour-là 195 soldats triés sur le volet plusieurs semaines auparavant par la sécurité militaire ont été installés dans des abris à 3 kilomètres du point zéro...

“Après l'explosion à H +2, les hommes sortent des abris et regardent le nuage radioactif avec appréhension ”.

“ A H +35 minutes, la section des fantassins progresse à pied. en formation de combat en direction du point de l'explosion.

Les hommes lancent des grenades, rampent, sautent et courent pour franchir par bonds certains passages difficiles.

A 1100 mètres du point zéro, les hommes aperçoivent nettement les dégâts occasionnés par les effets directs de l'explosion, plusieurs se renseignent sur le seuil d'intensité de la radioactivité.

Celle-ci augmente vite.

A 650 mètres du point zéro, elle atteint 5 röntgens par heure.

Les fantassins n'iront pas plus loin, mais les blindés continuent, et les chefs de chars sont debout en combinaison, le haut du corps à l'extérieur... ”

(Cité par Bruno BARRILLOT – l'Héritage de la Bombe).

Interrogé par le Sénateur Bertrand DELANOE, cette expérimentation humaine fut ainsi justifiée par le Ministère de la Défense “ *Les évènements évoqués par l'honorable parlementaire concernant le tir Gerboise verte du 25 Avril 1961 doivent être situés dans le contexte historique dans lequel ils sont survenus.*

Il faut se rappeler qu'à cette époque le risque d'un conflit nucléaire était réel.

A l'instar de tous les pays possédant l'arme nucléaire, la FRANCE a procédé aux recherches et aux expérimentations nécessaires afin de définir de manière optimale, les équipements, les matériels de protection destinés aux soldats.

Il convient de souligner que tous les participants à ces travaux et expériences ont fait l'objet d'un contrôle de contamination.

Les contrôles radiotoxicologiques et spectrogammamétriques ont montré que les doses reçues se sont toujours situées en dessous de la norme admise.

Il est précisé que le service de protection radiologique des Armées détient tous les dossiers de dosimétrie des personnels de la défense ayant participé aux essais nucléaires qui se sont déroulés soit au SAHARA, soit au Centre d'Expérimentation du Pacifique. ”

VI – LES VICTIMES

Outre **Messieurs LECORDIER... Philippe BIGNON...**, **Monsieur HAEWENG** maître radio dans la Marine Nationale, muté sur le pétrolier ISERE en poste à MURUROA de 1966 à 1968, il a été hospitalisé dès son retour en métropole à l'Hôpital Sainte-Anne de TOULON de Mai à Juillet 1968 où on a diagnostiqué des “ *cellules anormales dans la moelle épinière* ”.

Les symptômes de la maladie sont réapparus en cours des années et Monsieur HAEWENG est décédé en Mai 2000.

Monsieur Alfred PAUTEHEA participait à la réfection des pistes à FANGATAUFA, il est victime d'une leucémie.

Monsieur Jean LECARDONNEL, âgé de 57 ans, est atteint d'une leucémie diagnostiquée en Juin 2003.

Présent à MURUROA lors des six tirs nucléaires effectués entre Février et Septembre 1970, il a été par surcroît exposé en qualité d'électronicien responsable transmission de 1970 à 1982 à des solvants contenant du benzène (tuylène et xylène) qu'il manipulait de façon quotidienne pour le nettoyage du matériel.

Monsieur Daniel MATHIEU a séjourné sur l'atoll de MURUROA entre 1966 et 1968 où il a subi les irradiations conséquence des explosions nucléaires.

Il est victime d'un carcinome vésical diagnostiqué en Septembre 2002.

Monsieur GARNIER a travaillé à la SPAT de 1963 à 1973 en qualité du tuyauteur de la division des chantiers extérieurs.

Précédemment il faisait partie des effectifs du Commissariat à l'Energie Atomique du 12 Mai 1959 au 2 Novembre 1960 et a participé à des missions extrêmement dangereuses en qualité de décontamineur au SAHARA à CEMO et à MURUROA.

Il est décédé le 14 Avril 2002 d'un cancer gastrique.

Monsieur Jean-Pierre SIMON est décédé le 29 Octobre 2002 d'un carcinome hépatique après avoir participé aux expériences nucléaires dans le cadre de son Service National du 1^{er} Juin 1972 au 1^{er} Juin 1973 à TAHITI.

Monsieur Gérard DELLAC a été exposé sur la base de REGGANE du 1^{er} Octobre 1959 au 27 Mai 1969 et plus particulièrement lors des tirs du 13 Février 1960 et 1^{er} Avril 1960.

Monsieur DELLAC présente de multiples keratoses actiniques du visage, du cou, des oreilles, du dos et des mains.

Ces lésions s'aggravent régulièrement et dégénèrent en carcinome spinocellulaire.

Son état s'est récemment aggravé avec l'apparition en Mai 2002 d'un épithélioma baso cellulaire.

Monsieur Jean-Alain HERGOUALC'H a participé aux expériences nucléaires de 1970 sur les atolls de MURUROA et FANGATAUFA.

Il a assisté à huit tirs aériens sous ballon :

- ANDROMEDE le 15 Mai 1970
- CASSIOPEE le 22 Mai 1970
- DRAGON le 30 Mai 1970
- ERIDAN le 24 Juin 1970
- LICORNE le 3 Juillet 1970
- PEGASE le 27 Juillet 1970
- ORION le 2 Août 1970
- TOUCAN le 6 Août 1970.

Il était affecté sous le pousseur huit qui avait pour mission : le remorquage et la préparation des sites de tirs Dindon et Denise à MURUROA et Frégate à FANGATAUFA :

Il s'agissait d'accompagner la gabare Scorpion, afin de la maintenir à la verticale des mouillages servant à l'ancrage des trois barges de chaque tir, puis après chaque tir remonter les chaînes et les crapauds afin de les remplacer pour procéder à la prochaine expérience.

Lors de leur remontée à la surface ces matériels étaient très fortement contaminés, pourtant l'équipage était en short, chemisette et sandales.

Aucun membre de l'équipage n'était équipé de dosimètre malgré une présence de plus de 150 jours au point zéro en 1970.

Après le tir du 15 Mai 1970, les équipages des remorqueurs et des pousseurs ont refusé d'embarquer.

Ils y ont été contraints par les autorités alors que les bateaux n'avaient pas été contrôlés et qu'ils n'avaient toujours pas de vêtements de protection et de dosimètre.

Au moment des deux premiers tirs les 15 et 22 Mai 1970, ils se trouvaient à environ 60 kilomètres du point zéro. Pour les autres tirs, ils se trouvaient à environ 40 kilomètres, munis de lunettes de protection, avec une interdiction de regarder le feu nucléaire, les bras servant à protéger les yeux selon les instructions données par les autorités militaires.

Jean Alain HERGOUALC'H se souvient très clairement à chaque tir nucléaire avoir senti la vague de chaleur sur le coup et entendu une formidable explosion.

Lors du tir du 30 Mai 1970 à FANGATAUFA, il est entré dans le lagon de l'atoll le lendemain de l'explosion et a découvert le très grand nombre de poissons morts, jonchant le rivage ou affleurant la surface de l'eau, le corps à moitié brûlé.

Les groupes électrogènes de secours du blockhaus de l'île étaient complètement éventrés à l'aide d'un bulldozer les légionnaires les ont poussés dans le lagon.

Affecté en tant que mécanicien à bord du pousseur 8 qui devait stationner dans les eaux du lagon contaminés après le tir (parfois au point zéro), il devait intervenir sur les circuits eau de mer et travailler sur la coque, les anodes en zinc, les hélices, les pompes de cale qui rejetaient l'eau de mer contaminée à l'extérieur.

Aucune protection individuelle n'était fournie, aucune recommandation n'était donnée.

Lors du tir PEGASE le 17 Juillet 1970 à MURUROA, l'explosion n'a pas atteint la surface de l'eau (c'était la seule fois sur les huit tirs auxquels il a assisté).

Les trois barges ancrées dans le lagon sont demeurées intactes, il est allé sur place les récupérer avec les agents du Commissariat à l'Energie Atomique qui ont procédé à la décontamination.

Ils étaient en tenue chaude et équipés de dosimètre individuel.

Le pousseur 8 était amarré à couple. Une partie de l'eau de décontamination ruisselait sur le pont, mais les occupants du pousseur n'étaient eux munis d'aucune tenue de protection.

Aucun contrôle n'a été effectué.

Les premiers symptômes de la maladie de Monsieur Jean-Alain HERGOUALC'H sont intervenus en 1997.

Il est aujourd'hui atteint de très importantes difficultés respiratoires et doit consulter son pneumologue tous les trois mois.

Son état général s'aggrave régulièrement.

VII – LE CARACTERE DERISOIRE DES MESURES DE PROTECTION

Une note de service du groupe opérationnel des expérimentations nucléaires et six annexes furent distribuées à REGGANE le 4 Février 1960.

Il indiquait “ *la conduite à tenir le jour J* ”.

L'introduction précisait :

“ La présente note a pour but de définir les mesures de sécurité à prendre pour protéger le personnel des effets lumineux et de souffle, et les bâtiments de l'effet de souffle provenant de l'explosion nucléaire. ”

Dès le départ, les mesures de protection à prendre pour éviter les effets des rayonnements ionisants étaient curieusement passées sous silence.

La note indiquait :

“ Il se tiendra assis par terre, le dos tourné à l'explosion, les yeux fermés et masqués par des bras repliés.

Les personnes munies de lunettes spéciales de protection se tiendront le dos tourné à l'explosion, elles se retourneront une seconde après perception de l'éclair lumineux.

Elles compteront ensuite 5 secondes et indiqueront aux autres personnes qu'elles peuvent se retourner.

Le personnel se trouvant ainsi à l'extérieur devra éviter d'exposer de la peau nue (mains, cou, oreilles) à l'explosion (mains dans les poches, utilisation du chèche, couvre-nuque, des casquettes spéciales...) ”.

Il est évident que ces consignes étaient inefficaces en ce qu'elles ignoraient la protection radiologique des témoins des expériences nucléaires, un auteur a remarqué qu'elles étaient en plus absurdes et impossibles à observer dans la mesure où “ *il n'est pas très aisé d'avoir un bras replié sur les yeux et les mains dans les poches* ”.

Dans une consigne classée secret, signée par le Général AILLERET du 6 Février 1960, il est prévu “ *une paire de lunettes pour chacun des expérimentateurs appelés par leur fonction à observer l'explosion ; autrement une paire de lunettes pour 40 personnes environ* ”.

Pour ceux qui n'étaient pas chargés d'observer l'explosion, comment expliquer que l'on puisse songer à attribuer une paire de lunettes à 40 personnes !

L'absurdité de la consigne est d'autant plus choquante qu'aujourd'hui de nombreux vétérans se plaignent de troubles ophtalmologiques ou sont même atteints de cécité.

Quant aux dosimètres, s'ils furent distribués à de nombreux participants aux expérimentations, aucune organisation sérieuse ne fut mise en place pour leur récupération et leur analyse.

C'est ainsi que de très nombreux anciens participants témoignent qu'ils ont conservé leur dosimètre en souvenir et que personne ne leur en a jamais demandé la restitution.

Cette négligence au regard du matériel permettant le contrôle des effets biologiques des conséquences des expérimentations traduit bien la désinvolture avec laquelle les autorités ont traité la question de la protection des personnes exposées.

D'ailleurs la Direction du CEA reconnaissait (Rambaut in bulletin dam - CEA n° 88 Juin 1985 page 11) “ *Les tenues n'étaient pas encore complètement adaptées à leur mission. Le masque que nous revêtions était un masque standard de type ANP 52, si j'ai bonne mémoire, et dont la conception datait des années 1930.* ”

VIII – LA CONNAISSANCE DES DANGERS LIES AUX EXPERIMENTATIONS NUCLEAIRES

Elle résulte des connaissances acquises après les explosions de la première bombe nucléaire à ALAMOGORDO au Nouveau Mexique le 16 Juillet 1945, puis de l'utilisation militaire qui fut faite de l'arme atomique à HIROSHIMA le 6 Août 1945 et à NAGAZAKI le 9 Août 1945 ensuite des essais nucléaires que pratiquèrent successivement les Etats-Unis après le 30 Juin 1946, l'URSS à partir du 31 Août 1949, le Royaume-Uni à partir du 3 Octobre 1952.

Lorsque débutent les essais nucléaires français, outre les explosions d'HIROSHIMA et de NAGAZAKI, les Etats-Unis ont procédé à 174 tirs atmosphériques et 22 tirs souterrains, l'URSS à 83 tirs atmosphériques et le Royaume-Uni à 21 tirs atmosphériques soit un total pour les trois puissances qui ont précédé la FRANCE dans l'expérimentation nucléaire de 300.

Dans le domaine des connaissances sur les effets des essais nucléaires, il faut citer la communication à l'Académie des Sciences du Physicien Charles-Noël MARTIN, faite le 15 Novembre 1954 (citée en annexe du livre de Charles-Noël MARTIN, l'Heure H a-t-elle sonné pour le monde ? PARIS GRASSET 1955 - pages 248-251).

Ce texte qui a eu l'approbation d'Albert EINSTEIN décrit “ *les effets cumulatifs provoqués par les explosions thermonucléaires à la surface du globe* ”.

Au titre de la vulgarisation, il faut citer un article de “ *SCIENCE ET VIE* ” Octobre 1959, intitulé “ *Retombés radioactives. Déjà un million de victimes dans le monde* ”.

Schématiquement on peut indiquer que outre les effets mécaniques causés par l'explosion, la radioactivité est la principale source de risques sur les sites d'essais nucléaires.

Elle peut se manifester sous les deux formes de l'irradiation et de la contamination :

La contamination résulte de l'effet produit par des particules de poussières émises par des substances radioactives qui viennent au contact d'une personne et l'affecte de manière externe (simple contact) ou interne (en cas d'inhalation ou d'ingestion).

L'irradiation est causée par des rayonnements émis par des substances nucléaires capables d'affecter le corps humain.

IX – LES EFFETS DE LA RADIOACTIVE SUR LA SANTE

Les dangers d'une exposition aux rayonnements ionisants apparurent très vite après la découverte des rayons X par Röntgen en 1895 et celle de la radioactivité par BECQUEREL en 1896. Dans les mois qui suivirent, plusieurs accidents cutanés étaient signalés et le premier cas de cancer cutané radio-induit était rapporté en 1902.

Le suivi médical des survivants d'HIROSHIMA et NAGASAKI mit en évidence les terribles effets de la radioactivité sur la santé.

Les effets de la radioactivité sont classés selon la dose reçue et absorbée par l'organisme.

Les fortes doses entraînent des effets obligatoires dits *déterministes* au-delà d'un certain seuil. Ces effets surviennent dans les jours ou les semaines suivant l'exposition. Le syndrome de radioexposition aiguë peut comporter des atteintes de la peau, la cataracte, les dommages vasculaires, les insuffisances respiratoires, la nécrose des tissus et bien sûr la mort.

Les effets des faibles doses sont aléatoires (stochastiques, en termes statistiques probabilistes), sans seuil de dose et pouvant survenir plusieurs (voire dizaines) années après l'exposition.

Ces effets s'observent après une irradiation externe unique ou répétée et/ou après une contamination interne par des poussières radioactives pénétrant dans l'organisme par une plaie, par inhalation et/ou ingestion.

Les effets sur le déclenchement de cancers de tous les organes et, en particulier, ceux du sang (leucémies, lymphome, myélome) ont été soulignés car ce sont les plus spectaculaires. Cependant, les rayonnements ionisants peuvent déclencher des maladies non cancéreuses qui se développent aussi progressivement que les cancers.

Les mécanismes d'action de la radioactivité commencent à être connus. Les rayonnements ionisants provoquent, en particulier, la cassure de l'ADN des chromosomes. Si les systèmes de réparation de l'ADN ne sont pas atteints et si les lésions ne sont pas trop importantes, la molécule d'ADN peut être reconstituée. La réparation est soit exacte (absence d'effets), soit erronée pouvant conduire à une maladie, ce qui peut expliquer les effets aléatoires.

Lors de la contamination interne, les radio-isotopes, formés lors d'une explosion atomique, peuvent se fixer selon leur affinité sur les muscles ou le muscle cardiaque (césium), les os (strontium), etc, et ainsi avoir une action répétitive sur les cellules qui les entourent.

Tout récemment, la recherche a montré que les anomalies des chromosomes sont toujours visibles 30 à 40 ans après l'exposition ou la contamination radioactive. De plus, une cellule irradiée peut transmettre à sa descendance ou à des cellules voisines une information à l'origine d'une mutation, d'une maladie.

L'irradiation reçue par le corps entier ou les organes est calculée à partir de la mesure externe (badge, compteurs) de la radioactivité, affectée d'un coefficient selon le type supposé des radiations (alpha, bêta, gamma ou neutron) et selon la radiosensibilité des organes cibles.

La contamination interne peut être estimée par la mesure de la radioactivité qui émane du corps, si les radio-isotopes sont émetteurs de rayons gamma (gamma-spectrométrie). La radioactivité des émetteurs alpha (plutonium) fixés dans l'organisme n'est pas décelable par un examen extérieur, car leurs radiations ne parcourent qu'un trajet limité (<1mm). Seuls, des prélèvements biologiques (urines, biopsie) peuvent permettre de les déceler.

X – LES QUALIFICATIONS PENALES

L'article 223-6 du Code Pénal prévoit : “ *quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personnel, s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 Euros d'amende.*

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. ”.

Les autorités militaires et civiles françaises en charge des expériences nucléaires réalisées au SAHARA et en POLYNESIE, n'ignoraient pas les risques auxquels elles exposaient les personnels civils et militaires chargés de procéder à ces expériences, les populations vivant à proximité des lieux de ces expériences.

Il apparaît pourtant qu'à de nombreuses reprises, elles ont négligé de donner l'information et les instructions nécessaires en les proportionnant aux risques encourus.

L'article 222-15 du Code Pénal prévoit “ *l'Administration de substance nuisible ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui est punie des peines mentionnées aux articles 222-7 à 222-14 suivant les distinctions prévues par ces articles.* ”

Il est constant que l'organisation des expériences nucléaires a abouti à exposer sans protection les personnels affectés aux essais ainsi que les populations locales ou les populations avoisinantes à des substances nuisibles ayant porté atteinte à leur intégrité physique ou psychique.

Le délit est donc constitué.

Sont également constitués les délits suivants :

- Article 221-6 du Code Pénal : “ *Le fait de causer dans les conditions et dans les distinctions prévues à l'article 121-3 par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le règlement, la mort d'autrui constitue un homicide involontaire puni de trois d'emprisonnement et de 300.000 Francs d'amende.*

En cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le règlement, les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500.000 Francs d'amende.

- Article 222-19 : “ *Le fait de causer à autrui, dans les conditions et selon les distinctions prévues à l'article 121-3, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le règlement, une incapacité totale de travail pendant plus de trois mois, est punie de deux ans d'emprisonnement et de 200.000 Francs d'amende.*

En cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le règlement, les peines encourues sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 300.000 Francs d'amende. ”

C'EST POURQUOI,

déposent plainte entre vos mains pour :

- abstention délictueuse, délit prévu et réprimé par l'article 223-6 du Code Pénal ;
- administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui, délit prévu et réprimé par l'article 222-15 du Code Pénal ;
- homicide involontaire, délit prévu et réprimé par l'article 221-6 du Code Pénal ;
- atteinte à l'intégrité physique, délit prévu et réprimé par l'article 222-19 du Code Pénal ;

contre X

et offrent de consigner la somme qu'il vous plaira de fixer.

FAIT A PARIS,

LE 28 NOVEMBRE 2003